

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D2-2017

Séance du 26 janvier 2017 – Convocation du 16 janvier 2017

Compte rendu affiché le 3 février 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER.

Absents représentés

Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE, Marine MATHEY par Christine PERRIN, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD, Maria DA SILVA PIRES par Myriam MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Commissions municipales – Modifications

À la suite de son renouvellement général, en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a décidé de former des commissions permanentes chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Ces commissions, dont la composition respecte le principe de la représentation proportionnelle, ont été composées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 17 avril 2014 puis modifiées lors des séances du 23 octobre 2014, du 23 avril 2015 et du 28 avril 2016. En raison de la démission de Madame Jamila Harzallah, Conseillère municipale du groupe Aimer Neuville, la composition de certaines commissions doit être modifiée. : Commission Aménagement de la ville ; Commission Éducation Enfance Jeunesse ; Commission Finances et Marchés Publics ; Commission Travaux et Patrimoine communal ; Commission Vie Locale et Culturelle ; Commission Développement Économique et Tourisme ; Commission Cohésion Sociale ; Commission Communication.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les délibérations des 17 avril 2014, 23 octobre 2014, 23 avril 2015 et 28 avril 2016 par lesquelles ont été formées, composées puis modifiées les différentes commissions de travail permanentes du Conseil Municipal,
- VU les candidatures enregistrées,
- **DIT que la composition des commissions municipales est modifiée en conséquence,**

Commission	Président	Membres
Aménagement de la ville	Marc Rodriguez	Gilbert Petitjean, Michel Hu, Marc Graziana, Gisèle Coin, Alain Gojon, Laurent Buffard, Youcef Bourezg, Tameur Guennat, Philippe Birker , Yves Arteta, Pascal Nicot, Vincent Vivo, Patrick Rachas
Éducation Enfance Jeunesse	Claire Lebahar	Claire Point, Marc Graziana, Laurent Buffard, Xavier Laure, Yves Arteta, Andrée Manguelin , Sylviane Carissimi
Finances	Youcef Bourezg	Tous les élus du Conseil Municipal
Emploi et Ressources Humaines	Hélène Sorrel Dunand	Alain Gojon, Laurent Buffard, Gisèle Coin, Youcef Bourezg, Gilbert Petitjean, Andrée Manguelin, Pascal Nicot
Travaux et Patrimoine communal	Laurent Buffard	Marc Graziana, Michel Hu, Michel Mathey, Gilbert Petitjean, Marc Rodriguez, Philippe Birker , Yves Arteta, Patrick Rachas
Vie Locale et culturelle	Gisèle Coin	Michel Mathey, Christine Perrin, Maria Da Silva Pires, Marine Mathey, Guillemette Deborde, Nadine Duplot, Sylviane Carissimi , Pascal Nicot, Andrée Manguelin, Patrick Rachas
Développement économique et Tourisme	Alain Gojon	Hélène Sorrel-Dunand, Xavier Laure, Gilbert Petitjean, Laurent Buffard, Gisèle Coin, Nadine Duplot, Philippe Birker , Pascal Nicot, Yves Arteta, Vincent Vivo
Cohésion Sociale	Guillemette Deborde	Christine Perrin-Essertaise, Jean-Jacques Duperray, Maria Da Silva Pires, Marine Mathey, Tameur Guennat, Pascal Nicot , Sylviane Carissimi, Yves Arteta, Patrick Rachas
Communication	Myriam Marmonier	Marc Rodriguez, Christine Perrin-Essertaise, Youcef Bourezg, Hélène Sorrel-Dunand, Sylviane Carissimi, Pascal Nicot, Vincent Vivo

- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations complémentaires relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 janvier 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/02/2017

Publication ou affichage le 01/02/2017

Valérie GLATARD, Maire.



Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

